

Stage de préparation à une formation professionnelle initiale (CFC ou AFP)

Description

Ce stage fait partie des mesures préparatoires destinées aux jeunes libérés de la scolarité obligatoire. Il doit leur permettre de raccorder une formation professionnelle initiale avec CFC ou AFP, telle que définie dans la Loi fédérale sur la formation professionnelle.

Durée 3 mois à 9 mois maximum.

Public-cible Jeunes en rupture scolaire et/ou professionnelle pris en charge par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

Objectifs

- Acquisition d'une expérience professionnelle qui permet au-à la stagiaire de signer un contrat d'apprentissage dès la rentrée scolaire suivante.
- Evaluation par un professionnel et obtention d'une attestation de stage.

Engagement de l'entreprise

Contrat Un contrat est conclu entre la personne qui commence le stage et l'entreprise au bénéfice d'une autorisation de former des apprentie-e-s. La date de fin du stage est fixée de manière à ce que la-le stagiaire puisse se raccorder au début d'une formation professionnelle. Les formulaires officiels de contrat sont à disposition auprès l'OFPC.

Contenu encadrement évaluation L'entreprise s'engage à établir un dialogue avec le-la stagiaire. Dans ce but, la personne référente de l'entreprise :

- | | |
|-------------|---|
| Accueil | <ul style="list-style-type: none"> • Explique ses activités (biens ou services produits). • Présente la place de son entreprise dans la branche économique. • Fait visiter ses bureaux, ateliers, laboratoires . |
| Encadrement | <ul style="list-style-type: none"> • Permet de découvrir la profession choisie. • Donne la possibilité de s'essayer à l'exécution de travaux simples. • Met en relief les aspects positifs du métier et les difficultés. • Favorise les contacts avec les employé-e-s et les autres personnes en formation. • Permet au jeune de bénéficier d'une expérience professionnelle pouvant être reconnue par des tiers. • Informe l'autorité de surveillance de toute modification intervenant dans le déroulement du stage et de tout incident de nature à compromettre celui-ci. • Accorde au-à la stagiaire le temps nécessaire pour suivre une mesure de soutien scolaire. |

Engagement de l'entreprise (suite)

	<ul style="list-style-type: none"> • Apporte son soutien au-à la stagiaire en vue de son raccordement à la formation professionnelle initiale avec CFC ou AFP. • Accorde au-à la stagiaire des vacances correspondant à celles des personnes en formation professionnelle initiale.
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evalue les compétences du-de la stagiaire, avec la personne référente de l'OFPC, en vue d'établir un certificat de stage.
Rémunération	Un salaire mensuel brut correspondant au salaire de 1 ^{ère} année d'apprentissage est versé à la-au stagiaire.
Assurance	L'entreprise s'engage à assurer le-la stagiaire contre les accidents professionnels conformément à la loi fédérale sur l'assurance accidents.
Attestation	L'entreprise établit une attestation de stage portant sur les qualités personnelles et professionnelles mises en oeuvre par le-la jeune pendant le stage et le remet à la ou au stagiaire et à la personne référente de l'OFPC.

Engagement de l'institution

	Les candidat-e-s bénéficient d'un suivi de la part de l'OFPC. Dans ce but, la personne référente de l'OFPC:
Suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Organise un entretien de validation du projet • Contrôle et approuve le contrat de stage • Accompagne les signataires du contrat du début à la fin du stage • Aide à la mise en place de mesures de soutien • Assure le bon déroulement du stage par des contacts réguliers • Evalue les compétences du-de la stagiaire, avec la personne référente de l'entreprise, en vue d'établir un certificat de stage. • Conseille le-la stagiaire afin qu'il-elle réussisse à débiter un apprentissage.

L'institution responsable du stage de préparation à une formation professionnelle :

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Service de la Formation professionnelle
Gestion de suivi individualisé
6, rue Prévost-Martin
1205 Genève
Tél. 022 388 44 00
www.ge.ch/formation_professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> • Service de l'orientation scolaire et professionnelle
Tremplin-Jeunes
1, rue des Gazomètres
(Accès par quai du Rhône ou bd Saint-Georges)
1205 Genève
Tél. 022 546 71 80
Lundi-Vendredi: 13h30-17h30
www.ge.ch/information_orientation/jeunes_sans_formation.asp |
|--|--|